

SEANCE DU 31 JANVIER 2008

L'an deux mil huit, le trente-et-un janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, le 26/01/2008, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Régis TRAINQUART, Maire.

Etaient présents : Mrs TRAINQUART, CHAMPIGNY Eddy, THIBAUT, PROUTEAU, BERTRAND, AVOLIO, BRUNET, Mme CHAMPIGNY Aline, Mrs GREMAT, CHARBONNEAU, Mme ABBAS, Mr DOREAU, Mme CHAVIGNY formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Mr CAMAIN.

Madame CHAVIGNY Laurence est élue secrétaire.

1 – CREATION EMPLOI PERMANENT NON TITULAIRE à temps non complet **ADJOINT ADMINISTRATIF de 2^{ème} classe**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- Qu'en application des articles 3 alinéa 6 et 34 de la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, il s'avère nécessaire de créer un emploi permanent d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, non titulaire, à temps non complet, afin d'assurer :

- la gestion de l'Agence Postale Communale
- l'accueil du public.

Que cet agent assurera les tâches qui lui seront confiées à raison d'une durée hebdomadaire fixée à raison de 15/35^{ème}, et qu'il percevra une rémunération établie par référence au 1^{er} échelon de l'échelle 3,

Que cet emploi sera pourvu sur la base d'un contrat pris en application de l'article 3 alinéa 6 de la Loi susvisée,

Que ce type de contrat définira les droits et obligations de chacune des parties,

Le Maire requiert l'accord de l'assemblée délibérante afin de signer l'acte bilatéral pour une durée de un an renouvelable, à compter du 1^{er} Mars 2008.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité,

- de créer un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe, à raison de 15/35^{ème}.
- de pourvoir ce poste par un contrat pris en application de l'article 3 alinéa 6 de la Loi susvisée, pour une durée de 12 mois, à compter du 1^{er} Mars 2008 et prenant fin le 28 Février 2009. Ce contrat sera éventuellement renouvelé par reconduction expresse.
- de définir la rémunération par référence à l'échelon 1 du grade d'Adjoint Administratif.
- d'inscrire des crédits nécessaires au budget,
- d'autoriser Monsieur le Maire à représenter la commune pour la signature du contrat.

.../...

2 – DEVIS CONCERNANT L'ECLAIRAGE DU PREAU DE L'ECOLE PRIMAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'Entreprise CLAVEAU de Cheillé concernant l'éclairage du préau à l'école primaire.

Ce devis s'élève à 503,60 Euros hors taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le devis de l'Entreprise CLAVEAU d'un montant de 503,60 Euros H.T.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2008.

3 – DEVIS TRAVAUX POSTE DE REFOULEMENT RUE DU PONT

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du devis de l'Entreprise HABERT de Noyers-sur-Cher concernant le remplacement des colonnes montantes des pompes de refoulement du poste du pont.

Ce devis s'élève à 995,00 Euros hors taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le devis de l'Entreprise HABERT d'un montant de 995,00 Euros Hors taxes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis.

Les crédits seront inscrits au budget service assainissement de l'année 2008.

4 – JACHERES FLEURIES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général renouvelle son aide pour 2008.

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet d'engagement 2008 « Jachères fleuries », document indispensable pour pouvoir bénéficier de l'aide du Conseil Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de renouveler le contrat « Jachères Fleuries » pour l'année 2008.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'engagement 2008 pour les jachères fleuries sur notre commune (50 ares).

QUESTIONS DIVERSES

AVANCEMENT TRAVAUX BATIMENTS SCOLAIRES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avancement des travaux des bâtiments scolaires.

Maçonnerie : enduit des façades (teinte retenue)

Menuiseries : A revoir menuiserie des portes d'entrée

Etanchéité : travaux en cours de finition.

PROGRAMMATION PLURI-ANNUELLE DU CONSEIL GENERAL D'INDRE-ET-LOIRE

2008-2010

Suite au dossier d'appel à projets, Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la liste des projets retenus dans le cadre de la programmation territoriale du canton de Sainte-Maure par le Conseil Général.

Projets d'investissement pour la période 2009-2010 :

Commune de Marcilly-sur-Vienne : - Aménagement des locaux bibliothèque

- Assainissement site des Mariaux.

Pour l'année 2008, la commune de Marcilly n'a pas été retenue.

.../...

SUBVENTIONS DU DEPARTEMENT Année 2008

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des subventions attribuées à la commune par le Conseil Général au titre du Fonds d'Aide aux Communes Rurales (Investissement) et du programme pluriannuel de mise en état des voies communales et rurales.

Programme pluriannuel Voirie 2008 Montant de la subvention : 7 400 €

F.D.A.C.R. Montant de la subvention : 7 350 €

Soit :

(Aménagement espace scénique de la salle 3500€

Fourniture et pose clôture après acquisition foncière Chemin de la Fontaine 3850€)

Fait et délibéré les an, mois et jour susmentionnés.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Les membres présents,